



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2025-024

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-01-16-00002 - Arrêté de composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves (2 pages) Page 3

R32-2025-01-16-00003 - Arrêté de composition du conseil départemental de discipline du Pas-de-Calais (2 pages) Page 5

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-01-15-00012 - CPOM APAJH 80 EQUIPE MOBILE (3 pages) Page 7

ARS /

R32-2024-12-18-00054 - DÉCISION DOS-PAC-N°2024-465 ACCORDANT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE SOINS DE PSYCHIATRIE POUR LES MENTIONS « PSYCHIATRIE DE L'ADULTE », SUR LE SITE DE LA CLINIQUE DU NOUVEAU MONDE, À ROUBAIX (11 pages) Page 10

R32-2024-11-29-00733 - DECISION TARIFAIRE N°23306 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2024 DE SSIAD SANTELYS VALENCIENNES - 590052205 (2 pages) Page 21

R32-2024-11-29-00734 - DECISION TARIFAIRE PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2024 SSIAD- VALENCIENNES FINISS : 590 053 476 (2 pages) Page 23

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2025-01-17-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat (6 pages) Page 25

R32-2025-01-16-00001 - Ordonnancement secondaire DREAL (4 pages) Page 31

**Arrêté de composition
Commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves**

La rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu l'article D.511-51 du code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1 :

La commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves est composée ainsi qu'il suit :

Président :

La rectrice de l'académie de Lille ou son représentant, Madame Bénédicte SWIDERSKI, Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale Etablissements et Vie Scolaire.

Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale :

Titulaire :

Monsieur Christophe CHAMPEAUX

Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale, inspecteur d'académie du Pas-de-Calais.

Suppléant :

Monsieur Ludovic LECOS

Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale, inspecteur d'académie du Nord.

Chef d'établissement :

Titulaire :

Monsieur Mustapha KALEM

Principal du collège Madame de Sévigné à Roubaix.

Suppléante :

Madame Valérie GARDINAL

Principale du collège Pierre Cuallacci à Frévent.

Professeur :

Titulaire :

Monsieur Laurent TESSIER

Professeur au collège Paul Verlaine à Lille.

Suppléant :

Monsieur Alain BLASZKIEWICZ

Professeur au lycée professionnel Voltaire à Wingles.

Représentant des parents d'élèves :

Titulaire :

Madame Amandine VERWAERDE

Représentante de la FCPE Nord (Fédération des conseils de parents d'élèves).

Suppléante :

Madame Evelynne CREME

Représentante de la FCPE Pas-de-Calais.

Titulaire :

Madame Marie-Françoise WITTRANT

Représentante de la PEEP Nord (Parents d'élèves de l'enseignement public).

Suppléante :

Madame Sonia LEMAIRE

Représentante de la PEEP Nord.

Article 2 :

Les membres autres que le président sont nommés pour deux ans.

Article 3 :

L'arrêté rectoral du 26 septembre 2023 est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 08 JAN. 2025



Valérie CABUIL

**Arrêté de composition
Conseil de discipline départemental du Pas-de-Calais**

La rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

VU l'article R.511-44 du code de l'éducation ;
VU la circulaire ministérielle n°2004-059 du 27 mai 2014 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le conseil de discipline départemental du Pas-de-Calais est composé ainsi qu'il suit :

Président du conseil de discipline départemental :

Le conseil de discipline départemental est présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, ou son représentant ;

Représentants des chefs d'établissement :

Monsieur DHALLEINE Eric	Principal du collège du Val-du-Gy d'AVESNES LE COMTE
Monsieur CHENITI Hamed	Proviseur du lycée polyvalent Guy-Mollet d'ARRAS

Représentant des professeurs :

Madame GARCZAREK Marie-Ange	Professeure au lycée professionnel Jacques le Caron d'ARRAS
Monsieur LAMIAUX Mickael	Professeur au collège François Mitterrand d'ARRAS

Représentant des personnels d'établissement :

Madame BERTIN Frédérique	Infirmière scolaire au collège du Val-du-Gy d'AVESNES LE COMTE
--------------------------	----------------------------------------------------------------

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION POUR 2025 DU MONTANT ET DE LA REPAR-
TITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIAN-
NUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
APAJH 80 - 800017659

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - IME APAJH80 PONT-DE-METZ - 800013229

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile - SESSAD APAJH80 PONT-DE-METZ -
800013278

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile - SAAAS-SAFEP APAJH80 PONT-DE-METZ -
800019135

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 publiée au Journal Officiel du 27/12/2023 ;
- VU le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur, GILARDI, Hugo en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le directeur de l'offre médico-sociale en date du 30/12/2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2025 au titre de 2025, la dotation globalisée commune des éta-
blissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par
l'entité dénommée APAJH 80 (800017659), a été fixée à 6 362 423,58 €, dont 0 € à
titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2025
étant également mentionnés.

-personnes handicapées : 6 362 423,58 € (dont 6 362 423,58 € imputable à l'Assurance Mala-
die)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
800013229	1 781 282,45	531 687,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800013278	0,00	0,00	3 691 462,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800019135	0,00	0,00	357 991,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
800013229	305,01	253,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800013278	0,00	0,00	348,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800019135	0,00	0,00	189,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2025, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 530 201,97 € (dont 530 201,97 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2026, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 6 362 423,58 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

-personnes handicapées : 6 362 423,58 €
(dont 6 362 423,58 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
800013229	1 781 282,45	531 687,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800013278	0,00	0,00	3 691 462,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800019135	0,00	0,00	357 991,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
800013229	305,01	253,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800013278	0,00	0,00	348,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
800019135	0,00	0,00	189,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2026, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 530 201,97 € (dont 530 201,97 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire APAJH 80 (800017659) et aux structures concernées.

Fait à Lille, le 15 janvier 2025

Le Directeur de l'offre médico-sociale

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale

Charly CHEVALLEY



**DÉCISION
DOS-PAC-N°2024-465
ACCORDANT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE L'AUTORISATION
D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE SOINS DE PSYCHIATRIE POUR LES MENTIONS
« PSYCHIATRIE DE L'ADULTE »,
SUR LE SITE DE LA CLINIQUE DU NOUVEAU MONDE, À ROUBAIX**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique (CSP) et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6162-1 et suivants, R.1434-4, R.1434-7, R.6122-23 et suivants, R.6123-173 à R.6123-200, D.6124-248 à D.6124-266 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.162-21 relatif à l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux ;

Vu l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France - M. Hugo Gilardi ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 15 juin 2017 modifiée délimitant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds (EML) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France portant adoption du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 27 octobre 2023 modifié portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies révisés du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2022 fixant les modes de prise en charge pouvant être déployés en dehors du site autorisé prévus à l'article R. 6123-174 du CSP ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-17 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif à l'ouverture d'une période de dépôt des demandes pour les matières dont l'autorisation relève du directeur général de l'agence régionale de santé ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDES-AUT-2024-18 du 22 mars 2024 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pris pour application de l'article R.6122-30 du CSP ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée par le directeur de l'établissement public de santé mentale de l'agglomération Lilloise, visant à obtenir l'autorisation d'exercer sur le site de la clinique du Nouveau Monde, à Roubaix, l'activité de soins de psychiatrie et le dossier justificatif afférent ;

Vu l'avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie émis lors de sa séance du 05 décembre 2024 ;

Considérant que l'article L.6122-2 du CSP prévoit que l'autorisation est accordée, en tenant compte des éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé qui concernent le projet pour lequel elle est sollicitée et qui sont pertinents à la date de la décision, lorsque le projet

1° Répond aux besoins de santé de la population identifiés par les schémas mentionnés aux articles L.1434-2 ;

2° Est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma ;

3° Satisfait à des conditions d'implantation et à des conditions techniques de fonctionnement ;

Considérant que les éléments des rapports de certification émis par la Haute autorité de santé ne conduisent pas à émettre de réserve sur la demande d'autorisation déposée par l'établissement public de santé mentale de l'agglomération Lilloise ;

Considérant que le bilan quantifié de l'offre de soins prévoit, pour la zone n°4A – « Roubaix – Tourcoing », la possibilité d'autoriser :

- 4 implantations pour l'exercice de l'activité de soins de psychiatrie pour la mention « psychiatrie de l'adulte » ;

et que par conséquent le projet répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional de santé Hauts-de-France ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs fixés par le SRS, et notamment son objectif général 9 "Favoriser le parcours de vie en santé mentale en veillant à limiter les hospitalisations" ;

Considérant que le projet satisfait aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de psychiatrie susvisées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1^{er} – L'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie, est accordée à l'établissement public de santé mentale de l'agglomération Lilloise, sur le site de la clinique du Nouveau Monde, à Roubaix, pour les mentions :

Psychiatrie de l'adulte

Conformément à l'article R. 6123-174 du CSP, la liste des structures permettant d'assurer la prise en charge des patients et qui peuvent être déployées en dehors du site autorisé, est mentionnée en annexe.

Article 2 – La durée de validité de la présente autorisation sera de 7 ans. La mise en œuvre de cette autorisation est réputée effective au jour de la décision.

Article 3 – Cette activité de soins sera répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (F.I.N.E.S.S.) sous les critères suivants :

Numéros F.I.N.E.S.S. : EJ 590034740 / ET 590033718

Activité : psychiatrie

Modalité : adulte

Article 4 – Conformément aux dispositions de l'article L.6122-10 du CSP, le renouvellement de l'autorisation est subordonné au respect des conditions prévues aux articles L.6122-2 et L.6122-5 du CSP et aux résultats de l'évaluation appréciés selon des modalités arrêtées par le ministre chargé de la santé. Le titulaire de l'autorisation adresse les résultats de l'évaluation à l'ARS au plus tard quatorze mois avant l'échéance de l'autorisation. Au vu de ce document et de la compatibilité de l'autorisation avec le SRS, l'ARS peut enjoindre au titulaire de déposer un dossier de renouvellement dans les conditions fixées par l'article L.6122-9 du CSP. A défaut d'injonction un an avant l'échéance de l'autorisation, et par dérogation aux dispositions de l'article L.6122-9 du CSP, celle-ci est tacitement renouvelée. L'avis de la commission spécialisée de la conférence régionale de santé et de l'autonomie compétente pour le secteur sanitaire n'est alors pas requis.

Article 5 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, par toute personne ayant intérêt à agir. Ce recours ne constitue pas un recours préalable au recours contentieux qui peut être formé dans le même délai auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 – Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 décembre 2024

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation,


Guillaume BLANCO
Sous-directeur Offre de soins hospitalière
et soins non programmés

Annexe 1 - Structures déployées pour le site autorisé

- Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte

- 590001418 - Saint-André

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	1	10	Hôpital de jour d'addictologie Lewis Carroll
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	2	20	Clinique d'addictologie. Activité de consultation hospitalière également.
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	4	80	Clinique de psychiatrie : Lits des secteurs 59G11-G22-G23-G24. Hospitalisation complète avec autorisation d'activité pour l'hospitalisation de jour et de nuit
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	2	40	Pôle Thérapeutique Intersectoriel et d'Orientation (PATIO). Hospitalisation complète avec autorisation hospitalisation de nuit
Structure gestionnaire d'accueils familiaux thérapeutiques	Séjours à temps complet	1	2	Gestion responsable filière socio-éducative

- 590033668 - Bonnafé

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	4	80	Hospitalisation complète et hospitalisation de jour. Unités de psychiatrie de l'adulte sectorisées 59G12-G13-G14-G15
Structure gestionnaire d'accueils familiaux thérapeutiques	Séjours à temps complet	1	2	Gestion responsable filière éducative
Hôpital de nuit	Séjours à temps partiel	4	8	Lits de nuit des unités de psychiatrie de l'adulte
Centre de crise	Séjours à temps complet	1	20	CAPIC Centre d'Accueil Psychiatrique Intersectoriel

- 590033718 – Clinique du Nouveau Monde

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	1	25	Structure intersectorielle

- Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent

- 590001418 - Saint-André

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Unité d'hospitalisation complète Finess 590034278	Séjours à temps complet	1	12	Clinique Adolescents
Structure gestionnaire d'accueils familiaux thérapeutiques	Séjours à temps complet	1	3	Gestion responsable filière socio-éducative

- Psychiatrie / Psychiatrie périnatale

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
---------------	--------------------------	---------------	------------------	-------------

- Psychiatrie / Soins sans consentement
 - 590001418 - Saint-André

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	4	80	

- 590033668 - Bonnafé

Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb structures	Nb lits / places	Commentaire
Unité d'hospitalisation complète	Séjours à temps complet	4	80	Unités sectorisées pour les soins libres et les soins sans consentement 59G12-G13-G14-G15

Annexe 2 - Structures déployées en dehors du site autorisé

2A. Structures déployées en dehors du site autorisé - Etablissement avec n° FINESS ET

- **Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte**
 - 590001418 - Saint-André

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CMP ADULTE ADRIENNE BOLLAND EPSMAL (ET - 590805933)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	35 RUE JEAN JAURES 59650 VILLENEUVE D ASCQ	0320439850	Secteur 59G11. Déménagement au 35 rue Jean Jaurès en mars 2024
CATTP ADULT MONTEBELLO EPSM AGGLO LILL (ET - 590038352)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	129 B BD MONTEBELLO 59000 LILLE	0320542036	Secteur 59G23
CENTRE PSY. D'ACCUEIL ET D'ADMISSION (ET - 590045977)	Centre de crise	Séjours à temps complet	15	direction@epsm-al.fr	2 RUE DESAIX 59000 LILLE	0359352860	Nouvelle dénomination : Service d'Accueil de Crise Lillois (SACL).
CMP ADULTES F BASAGLIA EPSM AGGLO LILL (ET - 590805826)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	239 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 59000 LILLE	0320569797	Secteur 59G24
CATTP L'ALBATROS EPSM AGG LILLOISE (ET - 590038493)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	35 RUE JEAN JAURES 59491 VILLENEUVE D ASCQ	0320894843	Secteur 59G11
CATTP ADULT F BASAGIA EPSM AGGL LILLO (ET - 590038345)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	239 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 59000 LILLE	0320121730	Secteur 59G24
CATTP ADUL EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590038386)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	9 RUE DU BARBIER MAES 59000 LILLE	0320879641	Secteur 59G22
HJ PSY ADULT 4 CHEMINS EPSM AGGLO LILL (ET - 590802930)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	28	direction@epsm-al.fr	174 RUE DE WAZEMMES 59000 LILLE	0320570121	
CMP ADULTES EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590805834)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	172 RUE DE WAZEMMES 59000 LILLE	0320141881	Secteur 59G23
CMP ADULTES EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590788949)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	9 RUE DU BARBIER MAES 59000 LILLE	0320879641	Secteur 59G22

- 590033668 - Bonnafé

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
AT ROUBAIX FREGOLI EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590038451)	Structure gestionnaire d'accueils familiaux thérapeutiques	Séjours à temps complet	6	direction@epsm-al.fr	74 RUE ROGER SALENGRO 59100 ROUBAIX		59G13
HJ PSY ADUL L'ESCAL RBX EPSM AGGLO LIL (ET - 590802781)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	20	direction@epsm-al.fr	62 BD DE STRASBOURG 59100 ROUBAIX	0328330680	Structure intersectorielle
CATTP HEM EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590038410)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	322 RUE HENRI DUNANT 59510 HEM	0320023472	59G13
CATTP ROUBAIX EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590017919)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	78 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX		59G14
CMP SERAPHINE LOUIS EPSMAL (ET - 590062642)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	91 RUE DOCTEUR VICTOR LEPLAT 59150 WATTRELOS	0320894620	59G15
CATTP Un vent d'expression EPSMAL (590072005)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	91 RUE DOCTEUR VICTOR LEPLAT 59150 WATTRELOS	0320894620	59G15
CMP ADULTES ERASME EPSM AGG LILLOIS (ET - 590805800)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	33 RUE DE LILLE 59100 ROUBAIX	0328330160	59G14
CATTP PHILIPPE PAUMELLE EPSMAL (ET - 590071999)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	74 AVENUE DE LA FOSSE AUX CHENES 59100 ROUBAIX	0320282570	59G12 590034278
CMP ADULTE PHILIPPE PAUMELLE EPSMAL (ET - 590805792)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	74 AVENUE DE LA FOSSE AUX CHENES 59100 ROUBAIX	0320282570	59G12
CMP ADULT CAMIL CLAUDEL EPSM AGGL LILL (ET - 590811311)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	554 RUE DE LANNOY 59100 ROUBAIX	0320893740	59G13

- **Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent**

- 590001418 - Saint-André

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CMP ADO EPSM AGG LILLOISE (ET - 590007183)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	45 T AVENUE DE FLANDRE 59290 WASQUEHAL	0320260022	Secteurs 59107-13
HJ PSY ENFANT ARC EN CIEL EPSM AGGL LI (ET - 590817177)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	15	direction@epsm-al.fr	55 RUE DE LILLE 59100 ROUBAIX	0320206191	Secteurs 59107-13
HJ ADO MIKKADO EPSM AGGLO LILLOISE (ET - 590067336)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	10	direction@epsm-al.fr	45 T AVENUE DE FLANDRE 59290 WASQUEHAL	0320894890	Structure intersectorielle

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
HJ PSY ENFANTS LE REGAIN EPSM AGGL LIL (ET - 590791604)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	24	direction@epsm-al.fr	217 RUE DU GENERAL LECLERC 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE	0320637610	Secteur 59104
CATTP ENF SECT59106 EPSM AL (ET - 590049987)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	1 RUE DES COMICES 59650 VILLENEUVE D ASCQ		Secteur 59106
HJ PSY ENFANTS L'OPÉRA EPSM AGGLO LIL (ET - 590796421)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	15	direction@epsm-al.fr	83 AVENUE DE FLANDRE 59650 VILLENEUVE D ASCQ	0320819430	Secteur 59106
CMP ENF WATTRELOS EPSM AGGLO LILLOISE (ET - 590805818)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	56 RUE DU DR V LEPLAT 59150 WATTRELOS	0320893910	Secteurs 59107-13
CMP ENF MONS EPSM AGGLO LILLOISE (ET - 590805990)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	92 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL	0320842284	Secteur 59106
CMP ENFANTS ROUBAIX EPSM AGGL LILLOIS (ET - 590815205)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	55 RUE DE LILLE 59100 ROUBAIX	0320206190	Secteurs 59107-13
CMP ENFANTS NOUVEAU SIE EPSM AGGL LILL (ET - 590806022)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	7 RUE DU NOUVEAU SIECLE 59000 LILLE	0320219450	Secteur 59104
CMP ENF LA MADELEINE EPSM AGGLO LILLOI (ET - 590805982)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	55 AVENUE SAINT MAUR 59110 LA MADELEINE	0320746380	Secteur 59106
CMP ENF COMICES EPSM AGGLOM LILLOISE (ET - 590806121)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	1 RUE DES COMICES 59650 VILLENEUVE D ASCQ	0320190470	Secteur 59106
CATTP ENF SECT 59104 EPSM AL (ET - 590049995)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	217 RUE DU GENERAL LECLERC 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE		Secteur 59104
CMP ENF SECT 59106 EPSM A.L (ET - 590048872)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	72 RUE NATIONALE 59710 PONT A MARCQ	0320415380	Secteur 59106
CMP ENFANTS LOMME EPSM AGGLO LILLOISE (ET - 590806691)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	13 COUR GODART 59461 LILLE	0320921552	Secteur 59104
CMP ENF SECT 59107 EPSM A.L (ET - 590048880)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	86 RUE PELLART 59100 ROUBAIX	0320739788	Secteurs 59107-13

Psychiatrie / Psychiatrie périnatale

- 590001418 - Saint-André

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CMP ENFANTS ROUBAIX EPSM AGGL LILLOIS (ET - 590815205)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	55 RUE DE LILLE 59100 ROUBAIX	0320206190	
CMP ENF SECT 59106 EPSM A.L (ET - 590048872)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	72 RUE NATIONALE 59710 PONT A MARCQ	0320415380	
CMP ENF WATTRELOS EPSM AGGLO LILLOISE (ET - 590805818)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	56 RUE DU DR V LEPLAT 59150 WATTRELOS	0320893910	
CMP ENF MONS EPSM AGGLO LILLOISE (ET - 590805990)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	92 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL	0320842284	
CMP ENFANTS LOMME EPSM AGGLO LILLOISE (ET - 590806691)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	13 COUR GODART 59461 LILLE	0320921552	Depuis le CMP, l'USPPAD (Unité de Psychiatrie Périnatale à Domicile) se déplace au domicile, à la maternité et sur les lieux d'accueil du bébé
CMP ENFANTS NOUVEAU SIE EPSM AGGL LILL (ET - 590806022)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	7 RUE DU NOUVEAU SIECLE 59000 LILLE	0320219450	Depuis le CMP, l'USPPAD (Unité de Psychiatrie Périnatale à Domicile) se déplace au domicile, à la maternité et sur les lieux d'accueil du bébé
CMP ENF LA MADELEINE EPSM AGGLO LILLOI (ET - 590805982)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	55 AVENUE SAINT MAUR 59110 LA MADELEINE	0320746380	
CMP ENF COMICES EPSM AGGLOM LILLOISE (ET - 590806121)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	1 RUE DES COMICES 59650 VILLENEUVE D ASCQ	0320190470	

Psychiatrie / Soins sans consentement

- 590001418 - Saint-André

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CATTP ADULT F BASAGIA EPSM AGGL LILLO (ET - 590038345)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	239 RUE DU FAUBOURG ROUBAIX	0320121730	Secteur 59G24

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
					59000 LILLE		
CMP ADULTES F BASAGLIA EPSM AGGLO LILL (ET - 590805826)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	239 RUE DU FAUBOURG ROUBAIX 59000 LILLE	0320569797	Secteur 59G24
HJ PSY ADULT 4 CHEMINS EPSM AGGLO LILL (ET - 590802930)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel	28	direction@epsm-al.fr	174 RUE DE WAZEMMES 59000 LILLE	0320570121	
CATTP L'ALBATROS EPSM AGG LILLOISE (ET - 590038493)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	35 RUE JEAN JAURES 59491 VILLENEUVE D ASCQ	0320894843	Secteur 59G11
CMP ADULTES EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590805834)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	172 RUE DE WAZEMMES 59000 LILLE	0320141881	Secteur 59G23
CATTP ADULT MONTEBELLO EPSM AGGLO LILL (ET - 590038352)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	129 B BD MONTEBELLO 59000 LILLE	0320542036	Secteur 59G23
CATTP ADUL EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590038386)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	9 RUE DU BARBIER MAES 59000 LILLE	0320879641	Secteur 59G22
CMP ADULTE ADRIENNE BOLLAND EPSMAL (ET - 590805933)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	35 RUE JEAN JAURES 59650 VILLENEUVE D ASCQ	0320439850	Secteur 59G11. Deménagement au 35 rue jean Jaurès en mars 2024.
CMP ADULTES EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590788949)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	9 RUE DU BARBIER MAES 59000 LILLE	0320879641	Secteur 59G22

○ 590033668 - Bonnafé

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
CATTP ROUBAIX EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590017919)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	78 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX		59G14
CMP SERAPHINE LOUIS EPSMAL (ET - 590062642)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	91 RUE DOCTEUR VICTOR LEPLAT 59150 WATTRELOS	0320894620	59G15
CMP ADULTE PHILIPPE PAUMELLE EPSMAL (ET - 590805792)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	74 AVENUE DE LA FOSSE AUX CHENES 59100 ROUBAIX	0320282570	59G12
CMP ADULT CAMIL CLAUDEL EPSM AGGL LILL (ET - 590811311)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	554 RUE DE LANNOY 59100 ROUBAIX	0320893740	59G13
CMP ADULTE PHILIPPE PAUMELLE EPSMAL (ET -	Centre médico-	Soins		direction@epsm	74 AVENUE DE LA FOSSE AUX CHENES	0320282570	59G12

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
590805792)	psychologiques	ambulatoires		-al.fr	59100 ROUBAIX		
CMP ADULTES ERASME EPSM AGG LILLOIS (ET - 590805800)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	33 RUE DE LILLE 59100 ROUBAIX	0328330160	59G14
HJ PSY ADUL L'ESCAL RBX EPSM AGGLO LIL (ET - 590802781)	Hôpital de jour	Séjours à temps partiel		direction@epsm-al.fr	62 BD DE STRASBOURG 59100 ROUBAIX	0328330680	Structure intersectorielle
CMP SERAPHINE LOUIS EPSMAL (ET - 590062642)	Centre médico-psychologiques	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	91 RUE DOCTEUR VICTOR LEPLAT 59150 WATTRELOS	0320894620	59G15
CATTP HEM EPSM AGGL LILLOISE (ET - 590038410)	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	Soins ambulatoires		direction@epsm-al.fr	322 RUE HENRI DUNANT 59510 HEM	0320023472	59G13

2B. Structures déployées en dehors du site autorisé - Etablissement sans n° FINESS ET

- **Psychiatrie / Psychiatrie de l'adulte**

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

- **Psychiatrie / Psychiatrie de l'enfant et adolescent**

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

- **Psychiatrie / Psychiatrie périnatale**

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

- **Psychiatrie / Soins sans consentement**

Raison sociale ET	Structures(s)	Forme de prise en charge	Nb lits / places	Courriel	Adresse postale	Tél	Commentaire
-------------------	---------------	--------------------------	------------------	----------	-----------------	-----	-------------

DECISION TARIFAIRE N°23306 PORTANT FIXATION
DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2024 DE
SSIAD SANTELYS VALENCIENNES - 590052205

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 publiée au Journal Officiel du 27/12/2023 ;
- VU l'arrêté ministériel du 16/05/2024 publié au Journal Officiel du 17/05/2024 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2024 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- VU la décision du 25/10/2024 publiée au Journal Officiel du 09/11/2024 relative aux dotations régionales limitatives 2024 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2024 ;
- VU le décret n° 2023-323 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées publié au Journal Officiel du 28 avril 2023 ;
- VU l'arrêté du 5 novembre 2024 fixant pour 2024 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2024 fixant pour 2024 le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins applicables aux services proposant des prestations de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- VU le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur, GILARDI, Hugo en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le directeur de l'offre médico-sociale en date du 26/09/2024 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 12/03/2012 de la structure Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) dénommée SSIAD SANTELYS VALENCIENNES (590052205) sise 118 AV DÉSANDROUIN 59300 Valenciennes et gérée par l'entité dénommée SANTELYS ASSOCIATION LOOS (590799995);

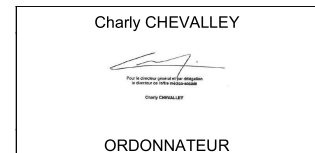
DECIDE

- Article 1^{er} A compter du 01/01/2024, la dotation globale de soins est fixée à 401 827,06 € au titre de 2024 dont 0,00 € à titre non reconductible. Elle se répartit comme suit :
- pour l'accueil de personnes âgées : 401 827,06 € (fraction forfaitaire s'élevant à 33 485,59 €). Le prix de journée est fixé à 44,04 €.

- Article 2 A compter du 1er janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globale de soins est fixée, à titre transitoire, à 381 827,06€ :
- Pour l'accueil de personnes âgées : 381 827,06 € (douzième applicable s'élevant à 31 818,92 €). Le prix de journée de reconduction est fixé à 41,84 €.
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois, 54035 NANCY dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SANTELYS ASSOCIATION LOOS (590799995) et à l'établissement concerné.

Fait à LILLE, le 29 novembre 2024

Le Directeur de l'offre médico-sociale



**DECISION TARIFAIRE PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE
2024
SSIAD- VALENCIENNES
FINESS : 590 053 476**

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 publiée au Journal Officiel du 27/12/23 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16/05/2024 publié au Journal Officiel du 17/05/2024 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2024 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2024 fixant pour 2024 les montants forfaitaires mentionnés aux II et III de l'article R. 314-138 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la décision n° 2024-32 du 25 novembre 2024 du directeur de la CNSA, modifiant la décision n° 2024-18 du 28 juin 2024 relative aux dotations régionales limitatives 2024 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2024 ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le directeur de l'offre médico-sociale en date du 18/09/2024 ;

Vu l'autorisation en date du 24/10/2012 de la structure dénommée SSIAD - Valenciennes (590 053 476) et gérée par l'entité dénommée Aide au quotidien (590 028 379) ;

Vu la décision tarifaire en date du 29/11/2024 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 29 novembre 2024 ;

DECIDE

Article 1 -- La décision tarifaire en date du 29/11/2024 est modifiée comme suit :

Article 2 -- A compter du 01/01/2024, la dotation globale de financement est fixée à **290 530,51 €**.

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à : 24 210,88 €.

Article 3 -- A compter du 1^{er} janvier 2025, en application de l'article L314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- Dotation globale de financement 2025 : 284 001,64 € (douzième applicable s'élevant à 23 666,80 €).

Article 4 – Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 6 – Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Aide au quotidien (590 028 379) et à la structure concernée.

Fait à Lille, le 29 novembre 2024



Pour le directeur général et par délégation
le directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



**Arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à monsieur Julien LABIT
directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France
pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
Vu les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués :

- du 21 décembre 1982 pour les budgets du ministère de l'urbanisme et du logement,
- du 21 décembre 1982 pour les budgets du ministère des transports,
- du 30 décembre 1982 pour les budgets du ministre chargé de la jeunesse et des sports et le secrétariat d'État chargé du tourisme,
- du 27 janvier 1992 pour les budgets du ministère de l'environnement,
- du 4 janvier 1994 pour le budget du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville,
- du 29 décembre 1998 pour les budgets du ministère de la justice,
- du 29 avril 1999 pour le budget des services généraux du premier ministre ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2023 portant nomination de monsieur Julien LABIT en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 14 février 2023 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Julien LABIT en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1er :

Délégation est donnée à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, en tant que responsable délégué de budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de :

1. présenter pour validation les projets de budgets opérationnels de programme au RBOP, en proposant notamment une répartition des crédits entre les services responsables d'unité opérationnelle pour les budgets opérationnels de programmes régionaux suivants :

Écologie, développement et aménagement durables

Programme 113 : « paysage, eau et biodiversité », titres 3, 5 et 6

Programme 159 : « expertise, information géographique et météorologique », titres 3,6 et 7

Programme 181 : « prévention des risques », titres 3, 5 et 6

Programme 203 : « infrastructures et services de transport », titres 3, 5 et 6

Programme 207 : « sécurité et circulation routières », titres 3, 5 et 6

Programme 217 : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », titres 2, 3, 5 et 6

Programme 380 : « accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) »

Ville et logement

Programme 135 : « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », titres 3, 5 et 6, y compris sur son volet plan de relance.

2. procéder à des réajustements de répartition en cours d'exercice budgétaire. Les réajustements dont le montant est supérieur à 10% du budget régional pour les programmes susvisés seront soumis à mon avis.

3. présenter pour le 31 janvier de l'année N+1 un bilan d'exécution annuel détaillé au RBOP contenant une analyse de l'exécution, de l'atteinte des objectifs et des indicateurs

Article 2 :

Délégation est donnée à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, en tant que responsable d'unités opérationnelles et/ou centre de coûts, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant les programmes visés à l'article 1^{er} et des missions suivantes :

Écologie, développement et aménagement durables

Programme 113 : « paysage, eau et biodiversité », titres 3, 5 et 6
Programme 159 : « expertise, information géographique et météorologique », titres 3, 6 et 7
Programme 174 : « énergie et après-mines », titres 3, 5 et 6
Programme 181 : « prévention des risques », titres 3, 5 et 6
Programme 203 : « infrastructures et services de transport », titres 3, 5 et 6
Programme 207 : « sécurité et circulation routières », titres 3, 5 et 6
Programme 217 : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », titres 2, 3, 5 et 6
Programme 235 : « sûreté nucléaire et radioprotection »
Programme 380 : « accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) »

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Programme 723 : « opérations immobilières déconcentrées », uniquement en qualité de responsable de centre prescripteur, titres 3 et 5
Programme 348 : « performance et résilience des bâtiments de l'Etat », uniquement en qualité de responsable de centre prescripteur, titres 3 et 5

Action et transformation publiques

Programme 349 : « Fonds pour la transformation de l'activité publique », en qualité de responsable de centre prescripteur, pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits résultant d'appels à projets dont son service a été rendu bénéficiaire.

Administration générale et territoriale de l'État

Programme 216 : « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titre 3, action 4 dépenses de fonctionnement.
Programme 354 : « administration territoriale de l'État », titres 3 et 5, action 5 dépenses de fonctionnement
Programme 354 : « administration territoriale de l'État », titres 3 et 5, action 6, dépenses immobilières, en qualité de responsable de centre prescripteur

Ville et logement

Programme 135 : « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », titres 3, 5 et 6

Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route

Programme 751 : « structures et dispositifs de sécurité routière », titres 3, 5 et 6

Plan de relance

Programme 135: « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »
Programme 362 : « écologie »
Programme 363 : « compétitivité »
Programme 364 « cohésion ».
Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et éventuellement sur les recettes relatives à l'activité de son service.

Article 3 :

Délégation est donnée à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, pour signer :

- tous les actes nécessaires à la passation des marchés dans le cadre des budgets opérationnels de programme découlant des missions et des programmes visés aux articles 1 et 2 ;
- tous les certificats administratifs et ordres de paiement liés à l'enveloppe spéciale transition énergétique prévue à l'article 20 de la loi du 17 août 2015 susvisée.

Article 4 :

Demeurent réservés à ma signature :

- tous les actes attributifs de subvention dont le montant de la participation financière de l'État est supérieur à 350 000 €,
- quel qu'en soit le montant :
 - en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
 - les ordres de réquisition du comptable public,
 - les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional, en matière d'engagement des dépenses,
 - toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale.

Article 5 :

En tant que responsable délégué de budgets opérationnels de programme et responsable d'unités opérationnelles, monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

- m'adressera un compte-rendu de gestion des crédits et la situation de la mesure de performance des budgets opérationnels, arrêtés au 30 avril, 31 août et 31 décembre de l'année comprenant pour chacune de ces périodes une note d'analyse retraçant l'évolution et l'exécution des crédits, l'atteinte des objectifs et des indicateurs fixés par le responsable de programme et par le préfet de la région Hauts-de-France.

Une copie de ces comptes-rendus de gestion sera adressée aux préfets de département concernés.

- sera associé à tous les dialogues de gestion menés avec les différents responsables de programmes sur les budgets susvisés aux articles 1 et 2.

Article 6 :

Monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France présentera de manière précise dans un document spécifique inclus dans le volet budgétaire des projets de budget opérationnel du programme de l'année n+1 les opérations budgétées susceptibles d'être programmées au titre des contrats de projets ainsi qu'un compte-rendu d'exécution.

Article 7 :

Monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses subordonnés en application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, dans la limite des conditions fixées par l'arrêté ministériel du 10 mars 1999 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget.

Monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France me communiquera les noms et qualités des personnes qu'il aura désignées pour exercer la présente délégation en cas d'absence ou d'empêchement de sa part. La décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 8 :

L'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Julien LABIT pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 9 :


Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 10:

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

17 JAN. 2025


Bertrand GAÛME



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement**

DÉCISION
portant délégation de signature
DREAL Hauts-de-France
Administration générale

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date 5 février 2024 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

Vu la décision portant délégation de signature du 2 septembre 2024,

D É C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional, les décisions définies à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Madame Florence CLERMONT-BROUILLET**, directrice adjointe
- **Monsieur Matthieu DEWAS**, directeur adjoint
- **Monsieur Nicolas MORBÉ**, directeur adjoint

Article 2

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Madame Christelle FOSSIER**, Secrétaire Générale
- **Madame Anne LANGUE**, Secrétaire Générale adjointe

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Christelle FOSSIER et Anne LANGUE, subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- **Madame Laurence VANACKER**, cheffe du pôle ressources humaines
- **Monsieur Rémi HELINCKX**, chef du pôle informatique
- **Madame Angélique SLANINKA**, adjointe à la cheffe du pôle ressources humaines

Article 3

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur Lionel MIS**, chef du service sécurité des transports et des véhicules
- **Monsieur Nicolas BOVE**, adjoint au chef du service sécurité des transports et des véhicules
- **Monsieur Pascal DE SAINT VAAST**, chef du pôle régulation et contrôle des transports
- **Madame Elvire CANLERS**, adjointe au chef du pôle régulation et contrôle des transports
- **Madame Marie-Agnès GORISSE**, responsable de l'Unité Professions du Transport

Article 4

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur Nicolas LENOIR**, chef du service mobilité et infrastructures
- **Monsieur Timothée DE POMMEROL**, adjoint à la cheffe du service mobilité et infrastructures
- **Madame Claire CAFFIN**, cheffe du pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- **Monsieur François SANDT**, responsable de la cellule procédures administratives et foncières

Article 5

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe IV de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur Marc MANCINI**, chef du service risques
- **Monsieur John BRUNEVAL**, chef du service énergie, climat, logement, aménagement du territoire
- **Madame Caroline CALVEZ-MAES**, cheffe du service Information développement durable et évaluation environnementale
- **Madame Caroline DUMINY**, cheffe de l'unité départementale de l'Aisne
- **Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI**, chef de l'unité départementale de l'Artois
- **Monsieur Christophe EMIEL**, chef de l'unité départementale du Hainaut,
- **Monsieur Sébastien CARRÉ**, chef de l'unité départementale de Lille
- **Monsieur Arnaud DEPUYDT**, chef de l'unité départementale du Littoral
- **Monsieur Stéphane CHOQUET**, chef de l'unité départementale de l'Oise
- **Monsieur Bastien VANMACKELBERG**, chef de l'unité départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Marc MANCINI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Xavier STREBELLE**, adjoint du chef du service risques
- **Madame Marie GRUET**, adjointe au chef du service risques

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur John BRUNEVAL, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Lionel HERMANGE**, chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Maggy DECLEIR**, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Virginie BERQUET**, cheffe du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Pascal FASQUEL**, adjoint au chef du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Grégory LAURENT**, cheffe du pôle habitat et construction
- **Madame Lucie LAVOGIEZ**, adjointe au chef du pôle habitat et construction
- **Monsieur Jean-Christophe HOLDERIC**, chef de la mission expertise et capitalisation

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Caroline CALVEZ-MAES, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Frédéric CARLIER**, chef du pôle promotion de la transition

- **Madame Cécile RANDRIA**, cheffe du pôle promotion de la connaissance
- **Madame Laure CRUSSON**, cheffe du pôle atelier des données
- **Monsieur Gauthier TURCO**, chef du pôle autorité environnementale
- **Madame Céline BLARY**, adjointe à la cheffe du pôle autorité environnementale
- **Monsieur Frédéric LABARRE**, adjoint à la cheffe du pôle autorité environnementale

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Caroline DUMINY, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Benoît SCHIPMAN**, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'Aisne
- **Monsieur Hervé VASSEUR**, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Francky HEINA**, adjoint au chef de l'unité départementale de l'Artois
- **Monsieur Jean-marie LECLUSE**, adjoint au chef de l'unité départementale de l'Artois
- **Monsieur Gérard SELIN**, adjoint au chef de l'unité départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christophe EMIEL, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Medhy MELIN**, adjoint risques technologiques au chef de l'unité départementale du Hainaut
- **Madame Charlotte PEREZ**, adjointe au chef de l'unité départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien CARRÉ, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Hakim CHERIGUI**, adjoint au chef de l'unité départementale de Lille
- **Madame Faustine MUylaert**, adjointe au chef de l'unité départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Arnaud DEPUYDT, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Grégory LEFRANCOIS**, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral
- **Monsieur Nicolas PACAULT**, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral
- **Madame Caroline TAIN**, adjointe au chef de l'unité départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane CHOQUET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Mickaël BELIART**, adjoint au chef de l'unité départementale de l'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bastien VANMACKELBERG, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Cécile SCHMIDT**, adjointe au chef de l'unité départementale de la Somme

Article 6

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies aux paragraphes V et VI de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- **Monsieur John BRUNEVAl**, chef du service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur John BRUNEVAl, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Lionel HERMANGE**, chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Maggy DECLEIR**, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire

- **Madame Virginie BERQUET**, cheffe du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Pascal FASQUEL**, adjoint au chef du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Grégory LAURENT**, cheffe du pôle habitat et construction
- **Madame Lucie LAVOGIEZ**, adjointe au chef du pôle habitat et construction
- **Monsieur Jean-Christophe HOLDERIC**, chef de la mission expertise et capitalisation

Article 7

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe VII de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 à :

- - **Monsieur Jérôme BLONDIN**, chargé de mission Qualité et Connaissances
 - **Monsieur Frédéric BINCE**, chef du pôle Nature et Biodiversité
 - **Monsieur Olivier PREVOST**, chef du pôle Délégation de Bassin
 - **Monsieur Christophe RAOUL**, chef du pôle Eau et Milieux Aquatiques

Article 8

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, est chargé, au nom du préfet de région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 15 janvier 2025

Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Julien LABIT